



Strasbourg, le 10.3.2026
COM(2026) 116 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Stratégie d'investissement dans les énergies propres

1 INTRODUCTION

La transition vers une énergie propre est essentielle à l'autonomie stratégique, à la compétitivité et à la prospérité durable de l'Europe. La décarbonation est synonyme de croissance économique et d'emplois dans toute l'Europe. Comme le souligne le rapport Draghi¹, la concrétisation de nos ambitions nécessite des niveaux d'investissement sans précédent et, en particulier, une méthode plus intégrée de mobilisation des capitaux publics et privés.

La Commission estime² que pour que l'on puisse atteindre nos objectifs en matière de transition énergétique et que tous les Européens puissent profiter d'une énergie abordable, efficace et propre, les niveaux d'investissement dans le secteur de l'énergie devront atteindre environ 660 milliards d'EUR par an entre 2026 et 2030, et 695 milliards d'EUR par an entre 2031 et 2040. Cela représente une augmentation considérable par rapport à la moyenne annuelle de 240 milliards d'EUR enregistrée entre 2011 et 2021. Ces investissements doivent porter sur l'offre (production), la demande (efficacité énergétique) et les infrastructures (réseaux).

Le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) est un bailleur de fonds essentiel de la transition de l'Europe vers une énergie propre, associant prêts, garanties, investissements et soutien consultatif en vue d'accélérer la transition vers un système énergétique sûr, compétitif et à faibles émissions de carbone. Dans ce contexte, le Groupe a l'intention de fournir plus de 75 milliards d'EUR de financement au cours des trois prochaines années pour soutenir les objectifs de la transition énergétique et la présente stratégie d'investissement dans les énergies propres, en s'appuyant sur l'ensemble des produits financiers et des services de conseil à sa disposition.

En outre, des initiatives européennes telles que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Énergie, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et les chapitres REPowerEU ont contribué à accélérer les investissements. Il subsiste toutefois des obstacles qui ralentissent et limitent la mobilisation de capitaux privés dans tous les segments de l'énergie propre. Bien que l'Europe assure la prévisibilité réglementaire et la stabilité des politiques en ce qui concerne la mobilisation du capital institutionnel à long terme, la longueur des processus d'octroi de permis et de raccordement au réseau ralentit le déploiement et augmente les risques. La fragmentation des marchés — où règnent des règles, des normes et des pratiques de planification divergentes — entraîne l'augmentation des coûts de transaction et entrave l'expansion. Dans de nombreux domaines, la valeur systémique des investissements dans les énergies propres n'est pas pleinement prise en compte, ce qui réduit leur attractivité auprès des investisseurs privés. Des données récentes indiquent que, dans certains secteurs, la croissance des investissements ralentit, voire s'inverse.

Des capitaux privés sont disponibles et doivent être mobilisés

¹ https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_fr.

² Sauf indication contraire, tous les chiffres correspondant aux besoins d'investissement figurant dans le présent document sont fondés sur la modélisation de l'analyse d'impact relative à l'objectif climatique pour 2040 [SWD(2024) 63 final].

Toutefois, l'ampleur des investissements nécessaires à la transition énergétique dépasse largement les capacités de financement public des budgets nationaux, du cadre financier pluriannuel (CFP) et du Groupe BEI. Les fonds publics doivent être utilisés non pas comme principale source de financement, mais comme un levier stratégique permettant d'attirer une combinaison plus large de financements bancaires et de financements sur le marché des capitaux, ce qui permettra de réduire, en fin de compte, le coût global de la transition. Cet aspect est particulièrement important dans un système énergétique de plus en plus dominé par les dépenses d'investissement initiales. En outre, l'aide publique peut contribuer à répartir les coûts de la transition sur la durée de vie des actifs et permettre d'éviter les pics de prix à court terme.

Pour répondre à l'ampleur et à l'étendue des besoins d'investissement, il est nécessaire de diversifier les sources de financement afin de mobiliser pleinement le capital institutionnel, le capital-risque et le capital-investissement, ainsi que les sources plus traditionnelles. À l'avenir, le succès de l'union de l'épargne et des investissements jouera un rôle essentiel dans la mise en place des marchés des capitaux profonds et liquides nécessaires à cet effet.

La présente **stratégie vise à faciliter la mobilisation des investissements privés dans le secteur de l'énergie** en améliorant le lien entre les capitaux privés disponibles et la réserve de projets énergétiques de l'Europe. Les actifs sous gestion privée sont estimés à 33 700 milliards d'EUR en Europe³. Les investisseurs institutionnels (par exemple, les assureurs et les fonds de pension) contrôlent plus de 12 000 milliards d'EUR⁴ d'actifs en Europe et recherchent les rendements stables et à long terme que les projets énergétiques peuvent fournir lorsqu'un cadre approprié est en place.

La stratégie d'investissement dans les énergies propres complète les initiatives de l'UE ainsi que les mesures prises par les États membres qui visent à réduire les risques et les incertitudes et ménagent des conditions d'investissement stables et attrayantes, renforçant ainsi la compétitivité et la sécurité énergétique de l'Europe.

2 LIBERER LES CAPITAUX PRIVES A L'ECHELLE NECESSAIRE POUR REALISER LA TRANSITION ENERGETIQUE

La présente stratégie d'investissement dans les énergies propres est donc conçue pour promouvoir la mobilisation des capitaux privés, une réduction ciblée des risques associés aux investissements et une coopération structurée avec la communauté financière.

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES CAPITAUX POUR LES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

Il est essentiel pour assurer la compétitivité et la sécurité de l'Europe d'augmenter et d'accélérer les investissements en faveur des réseaux car ils constituent l'épine dorsale du système

³ EFAMA: «Asset Management in Europe» (16^e édition, 2024); et EFAMA: «Our Industry in Numbers» (page de données en direct).

⁴ AEAPP: [L'AEAPP et les institutions de l'UE – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles](#).

énergétique. Le rapport Draghi a averti qu'il ne suffisait pas d'investir dans la production d'électricité propre; des efforts parallèles visant à consolider et à moderniser les infrastructures de réseau et l'intégration du système, y compris par des solutions innovantes et numériques, sont indispensables pour réussir la transition énergétique. Pourtant, les mécanismes de financement actuels ne parviennent pas à mobiliser les capitaux à l'échelle et à la vitesse requises.

Pour remédier à ces faiblesses, et en complément du récent train de mesures sur les réseaux européens, la Commission va mettre en œuvre, en étroite coordination avec le groupe BEI, une approche ciblée visant à transformer en titres liquides et sûrs («investment grade») les droits financiers sur des flux de trésorerie futurs associés à des actifs énergétiques.

En outre, les programmes législatifs, ainsi que d'autres réformes du cadre prudentiel applicables aux assureurs menées dans le cadre de la révision du règlement délégué Solvabilité II, joueront un rôle essentiel dans la mobilisation de capitaux privés. En réduisant le coût des investissements en fonds propres et des titrisations à long terme, et en reconnaissant l'effet de réduction des risques qu'exercent les garanties de l'UE ou nationales sur les exigences de fonds propres, ces réformes peuvent encourager les investissements dans les énergies propres. Les assureurs seront tenus d'intégrer des scénarios climatiques prospectifs dans leur gestion des risques, ce qui devrait encore encourager un glissement progressif des investissements vers les énergies propres.

Action 1: renforcer le bilan des gestionnaires de réseau

Pour que les gestionnaires de réseau (GRD et GRT) puissent financer la modernisation massive des infrastructures tout en conservant des notations de crédit élevées, une série de mécanismes adaptés aux besoins différents des gestionnaires seront déployés:

a) Fonds d'investissement dans les infrastructures stratégiques (Fonds SII)

De nombreux projets essentiels en faveur de la transition énergétique ne parviennent pas à boucler leur montage financier en raison d'un déficit de fonds propres impossible à combler en recourant uniquement à des fonds spécialisés ou à des investisseurs privés. Pour remédier à ce problème, le **Fonds d'investissement dans les infrastructures stratégiques (Fonds SII)** fera office de **plateforme d'apport de capitaux** facilitant les **co-investissements ciblés**, aux côtés de fonds d'infrastructure.

Le Groupe BEI prendra un engagement sur un montant indicatif maximal de 500 millions d'EUR, qui constituera le **capital de référence** nécessaire pour investir dans des projets spécifiques d'infrastructures énergétiques. Ce modèle collaboratif permet aux gestionnaires privés de tirer parti de l'horizon d'investissement à long terme et de l'expertise technique de la BEI, en veillant à ce que le capital-investissement soit mobilisé à grande échelle dans les segments les plus critiques du réseau énergétique européen.

Les co-investissements permettent d'apporter un soutien ciblé aux projets ou aux entreprises en recherche de financement ou qui peinent à lever des capitaux suffisants pour mener à bien leurs plans d'investissement. Le Groupe BEI maximise ainsi son impact, grâce à des stratégies ciblées

portant sur des domaines d'action prioritaires clairement définis, que les stratégies généralistes traditionnelles disponibles sur le marché parviendraient difficilement à égaler.

b) Le mécanisme de titrisation en faveur des gestionnaires de réseau

S'appuyant sur le rôle bien établi du Groupe BEI dans le financement des infrastructures énergétiques européennes, la Commission et le Groupe BEI ont l'intention de collaborer sur la mise en place d'un mécanisme de titrisation en faveur des gestionnaires de réseau. Cette initiative viserait à compléter les instruments existants de la BEI en évaluant les structures de financement hors bilan susceptibles de transformer les flux futurs de revenus régulés en liquidités immédiates. L'objectif principal est d'évaluer comment mobiliser des capitaux institutionnels efficacement, tout en veillant à ce que les actifs physiques restent en propriété publique. En alignant l'horizon temporel du financement sur le long cycle de vie des actifs du réseau, le mécanisme de titrisation en faveur des gestionnaires de réseau pourrait contribuer à atténuer les risques de refinancement et à réduire le coût total du capital, soutenant ainsi le développement des réseaux sans exercer de pression excessive sur les tarifs de l'énergie. Le cadre proposé reste flexible, afin de répondre à la diversité des besoins du marché et des profils des gestionnaires de réseau. Si les gestionnaires de grands réseaux peuvent recourir à des émissions de dette autonomes, le mécanisme permet aussi, entre autres possibilités, d'envisager des émissions communes à plusieurs gestionnaires de réseau, notamment s'il s'agit d'entités de taille plus réduite.

c) Obligations hybrides

La BEI soutient les investissements des services collectifs réglementés par l'achat d'obligations hybrides⁵. La participation du Groupe BEI en tant qu'investisseur de référence envoie un signal positif aux autres investisseurs et stimule l'intérêt pour la levée de fonds. Elle renforce également la position financière des gestionnaires de réseau, étant donné que les instruments utilisés sont traités comme des fonds propres, ce qui est bénéfique pour leurs bilans.

Action 2: Soutenir l'accès des gestionnaires de réseau au financement grâce à la titrisation des prêts et aux prêts intermédiés en faveur des petits gestionnaires

La Commission étudiera avec la BEI les moyens de mieux soutenir l'accès au financement pour les gestionnaires de réseau en libérant la capacité de prêt des banques, en permettant à celles-ci d'accorder de nouveaux prêts aux gestionnaires de réseau sans dépendre directement de subventions publiques ou de budgets publics, tout en attirant des capitaux institutionnels privés.

L'objectif est d'inciter les banques commerciales à accorder de nouveaux prêts aux gestionnaires de réseau, notamment en apportant un soutien en faveur de la titrisation des portefeuilles de prêts existants, conformément au cadre de l'UE en matière de titrisation, de sorte que les banques participantes utilisent la capacité bilancielle libérée pour accorder de nouveaux prêts aux

⁵ Les obligations hybrides sont traitées en partie comme des fonds propres, ce qui permet aux gestionnaires de réseau d'accroître leur capacité d'endettement, et donc leur capacité d'investissement, sans enfreindre les limites de crédit ni diluer la propriété et le contrôle existants.

gestionnaires de réseau. Le Groupe BEI pourrait contribuer à l'initiative avec ses produits existants, notamment la titrisation, en cas de demande réelle.

En outre, compte tenu du fait que le paysage des GRD de l'UE comprend de nombreux acteurs, dont la taille, l'environnement juridique et le régime réglementaires sont diversifiés, les banques commerciales régionales et locales peuvent jouer un rôle important pour surmonter la fragmentation du secteur et soutenir l'agrégation des projets en faveur des petits gestionnaires. À la suite de l'annonce récente de la première opération réalisée dans le cadre de «Growth for Energy»⁶, la BEI assurera la montée en puissance de cette initiative, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque État membre. Cette initiative renforcera la capacité des réseaux bancaires locaux à prêter aux petits gestionnaires de réseau.

REDUCTION DES RISQUES GRACE A UNE UTILISATION STRATEGIQUE DES FONDS PUBLICS

Les capitaux publics ont un rôle essentiel à jouer pour réduire les risques et mobiliser des financements privés en faveur de la transition vers une énergie propre. Le CFP a été un outil essentiel pour réduire les risques liés aux investissements dans les énergies propres, en fournissant un financement public essentiel, notamment par l'intermédiaire du programme InvestEU, le programme d'investissement phare de l'Union européenne. InvestEU soutient les investissements dans les énergies propres de manière transversale au moyen de garanties, ce qui permet d'investir dans des projets et des entreprises en ciblant toutes les étapes de leur développement, y compris les stades de start-up ou de scale-up ainsi que le stade du déploiement. À ce jour, InvestEU a déjà mobilisé plus de 57 milliards d'EUR d'investissements liés à l'énergie.

La proposition de la Commission pour le prochain CFP réaffirme le soutien continu à la fabrication de technologies propres et à sa chaîne d'approvisionnement⁷ ainsi qu'aux projets en matière de transition énergétique, y compris au stade de la R&I, notamment en renforçant les instruments financiers pour mobiliser les investissements privés. Des financements pour les investissements dans le domaine de l'énergie sont disponibles notamment dans le cadre des plans PNR, du Fonds européen pour la compétitivité, d'Horizon Europe et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) - Énergie, dont le budget a été multiplié par cinq pour atteindre environ 30 milliards d'EUR. Le programme de recherche et de formation Euratom demeurera un instrument essentiel pour soutenir la recherche et l'innovation nucléaires.

En juin 2025, la Commission a adopté l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre⁸, qui fixe les critères qu'elle appliquera pour évaluer les propositions d'aides des États membres en vue d'un soutien financier pour atteindre les objectifs du pacte pour une

⁶ Dans le cadre de cette opération, la BEI couvre un pourcentage de l'exposition des banques commerciales au risque sur des prêts accordés à des projets énergétiques éligibles lancés par des entreprises municipales de services collectifs, ce qui permet à la banque concernée d'affecter moins de capital à chaque prêt secondaire, accroissant ainsi sa capacité de prêt; voir <https://www.eib.org/en/press/all/2025-469-eib-and-commerzbank-join-forces-for-eur1-2-billion-energy>

⁷ Conformément au règlement pour une industrie «zéro net» et au règlement sur les matières premières critiques.

⁸ Pour des informations complémentaires, voir https://competition-policy.ec.europa.eu/about/contribution-clean-just-and-competitive-transition/clean-industrial-deal-state-aid-framework-cisaf_fr.

industrie propre et réaliser la transition vers le «zéro net». L'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre permettra l'octroi rapide d'aides en faveur de projets. Il contribue à la résilience de l'UE en accélérant l'indépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles, la décarbonation de l'industrie et les nouveaux investissements dans la fabrication de technologies propres, tout en préservant l'intégrité du marché unique.

La Commission encourage les États membres à recourir à l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre afin de donner un coup d'accélérateur aux énergies propres, aux mesures de flexibilité d'origine non fossile et aux mécanismes de capacité, ainsi qu'aux mesures de décarbonation industrielle, et de contribuer à réduire les risques liés aux investissements dans ces domaines prioritaires au moyen de fonds d'investissement spécifiques. La Commission estime que l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre pourrait mobiliser des investissements pour des montants de plusieurs centaines de milliards si les États membres continuent à mettre en place des régimes similaires à ceux mis en place au titre de l'encadrement temporaire de crise et de transition⁹.

Dans le cadre du pacte pour une industrie propre, la Commission a également présenté une recommandation relative à la conception de mesures fiscales rentables, simples et opportunes qui stimulent les investissements dans les technologies propres et la décarbonation industrielle¹⁰.

Action 3: Réduire les risques liés aux technologies innovantes de production d'énergie propre et au stockage de longue durée

L'Agence internationale de l'énergie estime qu'**environ 35 % des réductions d'émissions requises d'ici à 2050 reposeront sur des technologies qui ne sont pas encore disponibles sur le marché**¹¹. La réussite de la transition dépend structurellement de l'innovation, à savoir de la mise en place d'une nouvelle génération de technologies énergétiques propres capables de fournir une énergie abordable, fiable et décarbonée à grande échelle. La Commission propose les actions suivantes pour soutenir l'innovation:

a) Mettre sur le marché la prochaine génération de technologies énergétiques propres

La Commission, en coopération avec le groupe BEI, intensifiera son soutien aux investissements privés dans les technologies énergétiques propres innovantes [par exemple, le stockage de l'énergie de longue durée (LDES), l'énergie éolienne flottante, l'énergie solaire flottante, l'énergie océanique (houlomotrice et marémotrice) et l'énergie éolienne aérienne; de nouvelles formes de déploiement des énergies renouvelables, comme l'agrivoltaïsme, les solutions biosourcées avancées en matière d'énergies renouvelables, le captage et le stockage du carbone (CSC) et le

⁹ Document de travail des services de la Commission accompagnant l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre [SWD(2025) 850 final du 4.11.2025], p. 22.

¹⁰ Recommandation de la Commission du 2 juillet 2025 relative aux incitations fiscales visant à soutenir le pacte pour une industrie propre et à la lumière de l'encadrement des aides d'État dans le cadre du pacte pour une industrie propre [C(2025) 4319 final].

¹¹ Agence internationale de l'énergie, *Net Zero by 2050 – A Roadmap for the Global Energy Sector (Zéro émission nette d'ici à 2050 - Feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie)*, 2021.

captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC)], ainsi que l'expansion de technologies établies sur de nouveaux marchés présentant des risques de développement spécifiques (par exemple, des incertitudes géophysiques pour les projets géothermiques). Cela pourrait inclure le renforcement et l'extension de mécanismes existants, comme des opérations de capital-risque et de fonds propres qui peuvent bénéficier d'un soutien au titre du programme InvestEU. Elle étudiera également la possibilité d'investir dans des fonds mettant particulièrement l'accent sur les technologies énergétiques propres, y compris le stockage de l'énergie de longue durée (LDES).

En outre, la réduction des risques liés aux technologies propres, en particulier lorsque nous dépendons de fournisseurs de pays tiers à haut risque, comme pour les onduleurs solaires, doit être renforcée au niveau national et au niveau de l'UE. Il est essentiel de procéder à une analyse approfondie des risques en matière de cybersécurité pour tous les déploiements envisagés en vue d'un financement, et de définir des mesures appropriées d'atténuation des risques, le cas échéant.

Le renforcement et l'extension du système d'échange de quotas d'émission augmenteront les incitations économiques en faveur des technologies énergétiques propres, réduisant ainsi les exigences en matière de soutien financier. Le programme Horizon Europe et le Fonds pour l'innovation continueront de fournir un soutien sous la forme de subventions pertinentes. Par exemple, dans le cadre du programme de travail 2026-27 d'Horizon Europe, la Commission lance un appel phare doté d'un montant de 600 millions d'EUR pour soutenir le pacte pour une industrie propre et accélérer la maturité technologique et l'état de préparation au marché des démonstrateurs avancés de technologies propres et de décarbonation industrielle. En outre, dans le cadre de la future feuille de route stratégique pour la transition numérique et l'IA dans le secteur de l'énergie, la Commission lancera une action sur la numérisation des procédures d'octroi de permis afin de soutenir le développement d'un portail numérique pilote d'octroi de permis doté d'outils d'IA générative.

b) Petits réacteurs modulaires / réacteurs modulaires avancés (PRM/RMA)

Plusieurs concepts de PRM, notamment les réacteurs modulaires avancés et les réacteurs de quatrième génération, progressent vers une phase de démonstration, qu'ils devraient atteindre d'ici la fin de la décennie. La Commission adopte aujourd'hui une stratégie en matière de développement et de déploiement des PRM en Europe¹². Pour que ces technologies atteignent le stade de la commercialisation au début des années 2030, il est nécessaire de relever les défis en matière de financement que pose l'augmentation des risques liés aux technologies et au déploiement.

Le Groupe BEI contribuera, au moyen de prêts d'amorçage-investissement et d'autres produits financiers, à réduire les risques liés aux investissements réalisés conformément à la stratégie sur les PRM, ainsi qu'aux installations du cycle du combustible et à la chaîne d'approvisionnement

¹² Communication de la Commission intitulée «Développement et déploiement futurs de petits réacteurs modulaires (PRM) en Europe», COM(2026) 117.

associées. Ces projets pourront également bénéficier d'un soutien au titre du programme InvestEU¹³.

c) Soutenir l'expansion de nouvelles technologies énergétiques propres grâce au Fonds «Scale-up Europe»

Dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up publiée en mai 2025, la Commission a lancé un Fonds «Scale-up Europe» visant à combler le déficit de financement des entreprises en expansion spécialisées dans les «deep tech» et les technologies de rupture. Les fonds de capital-risque des entreprises du secteur de l'énergie et les autres investisseurs potentiellement intéressés par les énergies propres innovantes peuvent d'ores et déjà adhérer au réseau des investisseurs de confiance en vue de devenir des partenaires d'investissement au sein du Conseil européen de l'innovation, dont l'action sera complétée par celle du Fonds «Scale-up Europe».

d) Renforcer le financement de l'efficacité énergétique

En collaboration avec le Groupe BEI, la Commission s'emploie à améliorer le produit de garantie axé sur la durabilité d'InvestEU, géré par le FEI. Cette capacité accrue, combinée à l'émergence de nouvelles possibilités via des co-investissements, permettra ainsi d'élargir l'accès au produit destiné à décarboner les PME et à améliorer leur efficacité énergétique.

Conformément au plan d'action pour une énergie abordable, la Commission et le Groupe BEI lanceront en 2026 un projet pilote visant à mobiliser 500 millions d'EUR de financement. Ce dispositif a pour objectif de stimuler l'offre et d'accélérer l'adoption de modèles d'«efficacité énergétique en tant que service», ainsi que la création de fonds d'investissement spécialisés, avec l'appui potentiel de la plateforme de conseil InvestEU. Ces mesures compléteront le soutien actuel du Groupe BEI aux services énergétiques et aux solutions de décarbonation pour les PME.

Dans le prochain cadre financier pluriannuel, le nouveau Fonds européen pour la compétitivité (FEC) soutiendra l'amélioration de l'efficacité énergétique. Un instrument d'accélération de l'efficacité énergétique pourrait recourir aux outils du FEC (par exemple une combinaison de subventions, de soutiens remboursables, de services de conseil tels qu'une assistance à l'élaboration de projets). Il soutiendra l'agrégation de projets d'investissement, notamment dans les domaines du chauffage et du refroidissement, afin d'améliorer leur accès aux marchés des capitaux, facilitant ainsi le développement d'un marché négociable de l'efficacité énergétique.

Le Groupe BEI peut jouer un rôle déterminant en proposant une offre consolidée de financement (combinant par exemple des prêts, des garanties et des subventions), y compris en recourant à ses ressources propres.

¹³ La garantie InvestEU est inapplicable aux opérations relatives au déclassement, à l'exploitation, à l'adaptation ou à la construction de centrales nucléaires.

Le soutien de l'Union pourrait être fourni par l'intermédiaire de l'instrument InvestEU du FEC et d'instruments tels que l'initiative en faveur de l'efficacité énergétique des PME, et pourrait prendre la forme de soutiens remboursables, de services de conseil et de subventions.

e) Assurer des synergies et optimiser l'efficacité des financements publics en faveur de la transition vers une énergie propre

Les États membres ont également recours à des fonds nationaux pour réduire les risques liés aux investissements dans les énergies propres; toutefois, le manque de coordination entre eux peut entraîner des inefficacités. En tirant parti de cadres existants tels que le groupe de travail sur l'union de l'énergie et le conseil pour les investissements dans la transition énergétique (voir action 4), la Commission facilitera l'échange d'informations et la coopération entre les États membres en ce qui concerne le déploiement de leurs dispositifs publics nationaux de financement (par exemple, par l'intermédiaire des banques de développement nationales). L'objectif est de fournir des orientations politiques sur les priorités communes et d'optimiser l'utilisation des ressources, d'éviter les doubles emplois dans la recherche et le développement et dans les projets transfrontières, et d'encourager la coopération transfrontière, le partage des bonnes pratiques et les projets pilotes.

DIALOGUE RENFORCE AVEC LES INVESTISSEURS ET FINANCEMENT STRATEGIQUE

Action 4: Créer un Conseil pour les investissements dans la transition énergétique

La Commission va procéder à la création du Conseil pour les investissements dans la transition énergétique. Celui-ci sera composé de représentants du secteur de l'investissement (notamment des investisseurs institutionnels) et d'autres institutions financières, des États membres ainsi que de hauts fonctionnaires de la Commission. Ce Conseil constituera une plateforme spécifiquement consacrée au retour d'information stratégique dans le domaine de l'énergie, et contribuera ainsi à faire en sorte que les politiques et les financements de l'UE correspondent aux besoins des investisseurs et soutiennent les investissements privés à long terme dans le secteur de l'énergie. Pour ce faire, il s'appuiera sur l'expérience tirée du dialogue avec les investisseurs sur l'énergie de 2022. Il veillera à ce que ses activités se déroulent sans chevauchement avec les futures structures de gouvernance du FEC et sans porter atteinte à celles-ci. Il comprendra également une dimension relative à l'innovation et à l'adoption par le marché, en coordination avec le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (SET), et étudiera les synergies potentielles avec la plateforme d'investissement T-Med.

Le Conseil pour les investissements dans la transition énergétique disposera d'un sous-groupe composé de représentants du Groupe BEI, des institutions financières internationales (IFI), des banques et institutions nationales de développement et d'autres banques publiques nationales. Ce sous-groupe aura pour objectif de débattre du rôle de ces institutions dans le renforcement des flux financiers des projets énergétiques et dans la mobilisation accrue de capitaux privés.

3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Investir dans la **transition vers une énergie propre** c'est investir dans notre sécurité, notre compétitivité et notre durabilité. La présente stratégie et les actions qu'elle prévoit visent à contribuer à mobiliser des capitaux privés institutionnels à grande échelle dans la transition vers une énergie propre, reconnus comme nécessaires pour soutenir la compétitivité, la sécurité et la décarbonation de l'Europe.

La stratégie s'appuie sur le cadre politique et financier existant. L'Union européenne dispose d'un cadre juridique solide et prévisible et son programme stratégique est clairement défini. **Le cadre d'action en matière de climat et d'énergie de la décennie à venir** clarifiera davantage la portée et la nature des investissements nécessaires. La Commission présentera une **évaluation des besoins du système énergétique en vue de la transition propre (ENACT)** et le **train de mesures pour l'après-2030 au 4^e trimestre 2026**, en s'appuyant sur une analyse d'impact complète afin d'actualiser les connaissances sur **l'ampleur et la nature des besoins** d'investissement et de fournir davantage de détails et d'informations pour soutenir la prise de décision des investisseurs et des administrations publiques.

Les futurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat devraient établir une distinction claire entre **la contribution du financement public et les possibilités offertes aux investissements privés**. Cela permettra de mieux comprendre quelles sont les possibilités de financements publics et d'investissements privés dans les différents États membres, et donc de cibler l'utilisation des ressources. Le **CFP 2028-2034** et les régimes nationaux d'aide publique joueront un rôle essentiel de levier qui permettra de débloquer des financements privés.

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement dans les énergies propres dépend d'un alignement stratégique des fonds de l'UE et de politiques favorables, ainsi que de la participation collective des institutions de l'UE, des États membres, des capitaux institutionnels et des entités financières privées. **Le Groupe BEI est un partenaire clé dans la mise en œuvre de la présente stratégie. Il compte s'engager globalement à hauteur de 75 milliards d'EUR** de financement sur les trois prochaines années pour soutenir les objectifs de la stratégie et de la transition énergétique. Le **programme InvestEU** amplifiera la force de frappe du Groupe BEI et d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre en ce qui concerne les opérations à haut risque.

La stratégie pourra vraiment aboutir à des résultats si elle est pleinement et effectivement mise en œuvre. La Commission assurera son exécution ainsi que le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie par l'intermédiaire du Conseil pour les investissements dans la transition énergétique, lequel établira un partenariat structuré avec la communauté des investisseurs. **La première réunion du Conseil pour les investissements dans la transition énergétique sera convoquée par la Commission européenne au 2^e trimestre 2026.** Les progrès seront également suivis dans le cadre du groupe de travail sur l'union de l'énergie.

L'ampleur de ce défi en matière d'investissements est considérable; mais les capitaux privés disponibles qui peuvent être mobilisés pour la transition énergétique sont, eux aussi, considérables.

Il est primordial d'**accélérer le rythme des investissements afin de permettre à l'UE d'accroître sa compétitivité** et de mettre en œuvre le pacte pour une industrie propre et le plan d'action pour une énergie abordable.